



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Postes et rythmes scolaires Dès la prérentrée tous les problèmes s'aggravent, le SNUDI avec la FNEC FP FO demandent à être reçus en urgence par la ministre.

Alors que le gouvernement Valls 2 annonce l'application accélérée du pacte de responsabilité, la rentrée 2014 est marquée par le manque de postes (1 100 postes pour 38 000 élèves supplémentaires) et la généralisation des décrets Peillon/Hamon dans toutes les écoles.

Dès la prérentrée, tous les problèmes resurgissent

Suppression du maxima de 24 heures d'enseignement hebdomadaire pour les titulaires remplaçants et pour les enseignants exerçant sur les postes fractionnés (Décret n°2014-942 du 22 août) sans garanties pour une récupération effective, confusion entre le scolaire et le périscolaire, utilisation et réquisition des salles de classes et du matériel scolaire sans oublier les problèmes de sécurité et de laïcité liés au recours massifs aux associations diverses.

Pression pour que les adjoints et directeurs, gèrent les inscriptions dans les activités périscolaires, tentatives d'imposer 10 minutes supplémentaires par jour pour l'accueil des élèves en maternelle.

Dans le Rhône, 131 organisations de la semaine différentes en fonction des communes, avec des pauses méridiennes allant jusqu'à 3h30! A Argenteuil, du fait du transfert d'une partie de leur temps de travail pour les activités péri scolaires, les ATSEM embauchent après l'ouverture des écoles interdisant leur participation à l'accueil des élèves...

Le SNUDI-FO apporte tout son soutien aux enseignants en grève à Mayotte

A Mayotte, à l'initiative du SNUDI-FO avec le SNUipp et la CGT, la grève et les occupations d'école s'étendent depuis la rentrée, qui a eu lieu le 25 août, pour défendre leurs conditions de travail et pour demander l'abandon des décrets Peillon/Hamon.

La vice-rectrice confrontée au rejet propose par écrit de reporter la mise en place du décret Peillon à janvier 2015. Les personnels et leurs organisations exigent l'abrogation du décret Peillon.

Les enseignants n'acceptent pas les injonctions de la ministre, ils veulent l'abrogation des décrets Peillon/Hamon

Feignant d'ignorer que la mobilisation se poursuivait encore le 18 juin avec les 1 000 manifestants devant le CDEN du Val de Marne, 1 500 devant le ministère et les trois jours de grève à Angers du 19 au 23 juin, le ministre Hamon annonçait, la veille de son départ que 87% des communes appliqueront le décret Peillon et 12% le décret Hamon.

A peine nommée, la nouvelle ministre Najat Vallaud-Belkacem affirme « *il n'y aura pas exception* » et menace « *Si ce n'est les maires qui l'appliquent alors ce seront les préfets* ».

La ministre peut bien menacer, les PE demeurent massivement opposés à ces deux décrets de territorialisation de l'école, destructeurs du statut de fonctionnaire d'Etat. Elle ne peut oublier les votes négatifs FO, FSU, CGT et SUD au CTM et au CSE contre le décret Hamon et la déclaration de l'interfédérale enseignants et territoriaux FO; CGT; SUD et FAEN du 26 mai « *le nouveau ministre doit retirer le décret de 2013. C'est le seul assouplissement possible* ».

- **Le SNUDI-FO invite les personnels à recenser les problèmes, à contacter le délégué du SNUDI-FO pour intervenir systématiquement contre les conséquences de la mise en œuvre des décrets Peillon/Hamon et demander leur abrogation ;**
- **à transmettre toutes les informations concernant les problèmes statutaires, d'organisation, de confusion scolaire péri scolaire.... et les initiatives.**
- **Le SNUDI avec la FNEC-FP-FO demandent à être reçus en urgence par la ministre.**

Montreuil le 1^{er} septembre 2014